

ésadtpm

École Supérieure d'Art et Design Toulon Provence Méditerranée

DIPLÔMÉS

Appel à résidence artistique

Mis en ligne le mardi 17 mai 2016

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée et le Centre Régional des Œuvres

Universitaires et Scolaires de Nice-Toulon ont conclu une convention de partenariat en vue de l'organisation de résidences artistiques de création dans le centre ancien de la Ville de Toulon.

Ces résidences se dérouleront dans un atelier de 83 m² situé rue Baudin que la direction du Crous de Nice-Toulon souhaite dédier aux diplômés d'art du territoire afin d'y développer son offre culturelle.

L'école supérieure d'art et de design, pour sa part, souhaite élargir son dispositif en matière d'accompagnement dans la professionnalisation de ses étudiants diplômés.

Les résidences sont donc exclusivement réservées aux diplômés de l'ESADTPM afin de leur permettre de poursuivre leurs recherches tout en proposant un projet d'accompagnement original.

Programmation des résidences :

- > 5 septembre 2016 au 4 décembre 2016
- > 12 décembre 2016 au 12 mars 2017
- > 20 mars 2017 au 18 juin 2017

Elle sera suivie d'une exposition présentant les œuvres produites durant la période et pouvant comporter des œuvres plus anciennes.

Conditions

Lieu

L'atelier dénommé « le jardin culturel » est mis à disposition de l'artiste pour la durée de la résidence.

Pendant cette période, l'artiste sera accompagné par l'ESADTPM qui assure l'interface avec le Crous de Nice-Toulon. L'artiste en fin de résidence assurera la remise en état de l'espace tel qu'il était à son arrivée.

Rencontres avec le public

Dans le cadre de sa résidence, l'artiste est invité à participer à des rencontres avec le public :

- > Imaginer une rencontre hebdomadaire avec les résidents de la Résidence Portalis à partir de son projet artistique
- > Mettre en place des portes ouvertes mensuelles à destination du public toulonnais

Conditions financières

Chaque résidence sera dotée :

- > par le CROUS Nice-Toulon d'une bourse de production d'un montant forfaitaire de 2 000 € destinée à l'achat du matériel nécessaire. Cette somme sera avancée à l'artiste par l'esadtpm
- > par l'ESADTPM d'une bourse mensuelle de 600 € versée à l'artiste

Les dossiers de candidature comprendront

- > une lettre de motivation (note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur ce projet) accompagnée d'un curriculum vitae et d'un portfolio sur ses travaux antérieurs
- > la description précise du projet où figureront la temporalité, les moyens mis en oeuvre pour sa réalisation et sa présentation au public
- > Une note sur les propositions de rencontres avec le public la liste des outils, fournitures ou matériaux nécessaires à la résidence.
- > L'artiste devra spécifier s'il est affilié ou assujetti auprès de la MDA ou l'AGESSA et s'il est dispensé ou non de précompte (joindre les pièces justificatives)
- > Le projet détaillé pourra être présenté sous format papier, DVD ou fichier si candidature adressée par mail.

L'envoi des dossiers pourra se faire par courrier adressé à :

Monsieur le Directeur

Ecole supérieure d'art et de design

Toulon Provence Méditerranée

168 boulevard Commandant Nicolas

83 000 Toulon

Ou par mail : eclerge@tpmed.org

Date limite d'envoi des dossiers : 31 mai 2016

Jury

Les artistes seront sélectionnés sur la base de leur projet par un jury composé de membres de l'esadtpm, du CROUS Nice-Toulon et de personnalités qualifiées

Artiste sélectionné

Une convention tripartite sera signée entre le CROUS de Nice-Toulon, l'ESADTPM et l'artiste retenu.

Elle reprendra les objectifs de la résidence, les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités propres de fonctionnement du CROUS sur le site (consignes à respecter).

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

mél : accueilba@metropletpm.fr

<http://www.esadtpm.fr/actualites-24/comment-parler-d-art-et-d-argent-en-plein-tournant-mecenal-373.html>